

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

**BUDGET ADDITIONNEL
RELATIF AU BUDGET PRIMITIF,
EXERCICE 2018**

Juin 2018

SOMMAIRE :

Première Partie : Présentation de la collectivité territoriale

- I- Présentation de la collectivité territoriale région de Sikasso
- II- Présentation de l'organe délibérant : Conseil Régional de Sikasso

Deuxième Partie : Budget additionnel 2018

- Présentation du budget additionnel 2018
- Structure du budget

PREMIERE PARTIE
PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

I- Présentation de la collectivité : région de Sikasso

La région de Sikasso, située au Sud du Mali, est limitée :

- Au Nord par la région de Ségou,
- Au Sud par la République de la Côte d'Ivoire,
- A l'Est par la République du Burkina Faso,
- A l'Ouest par la République de la Guinée Conakry et la région de Koulikoro.

La superficie est de 71 790 km² pour une population estimée à environ 2 625 000 habitants. Le climat est humide et la température moyenne annuelle est de 27°C. L'économie de la région est à vocation agro-sylvopastorale.

Région carrefour entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et la Guinée Conakry, les grands centres d'échanges transfrontaliers de la région sont Sikasso, Koutiala, Bougouni.

Administrativement la région comprend sept (07) cercles (Sikasso, Koutiala, Kadiolo, Yorosso, Bougouni, Kolondiéba, Yanfolila) et cent quarante-sept (147) communes dont trois (03) urbaines (Sikasso, Koutiala, Bougouni).

Les atouts de la région sont entre autre une pluviométrie relativement bonne (700- 1500 mm de pluie par an), l'existence d'un potentiel de productions agro-sylvopastorales, l'existence d'un potentiel touristique et culturel.

Les dix problèmes prioritaires de la région de Sikasso, conformément au Plan Stratégique de Développement Régional (PSDR) sont les suivants :

N° d'ordre	Problèmes	Poids	Secteur
1	Insuffisance d'aménagements agro-sylvopastoraux et piscicoles	7	ER
2	insuffisance d'unités de transformation, conservation et commercialisation des produits agro-sylvopastoraux	7	ER
3	Enclavement intérieur et extérieur du cercle	7	IE
4	Faible couverture du cercle en TIC	7	IE
5	Insuffisance de personnel qualifié dans tous les domaines	7	RH
6	Insuffisance d'équipements agricoles adaptés et de facteurs de production	6	ER
7	Insuffisance de sources d'énergie/couverture en électricité	6	SS
8	Insuffisance d'infrastructures sociales	6	IE
9	Insuffisance de points d'eau potable	5	SS

		Surexploitation/Mauvaise gestion des ressources naturelles													
10	Insuffisances d'unités de transformation des produits (PME/PMI)			4											ER
	Difficulté d'accès au crédit (Insuffisance des institutions de micro finances)			4											SS
	Dégénération des ressources naturelles-Ecosystème (appauvrissement des sols, réduction plans d'eau)			4											SS
11	Insuffisance des bâtiments administratifs			3											ER
	Mauvaise gestion des conflits			3											IE
	Difficulté de gestion des espaces agro-sylvopastoraux (accès à la terre, conflit)			2											RH
12	Insuffisance de centres de formation			2											ER
	Emploi des jeunes			2											RH
	Faible performance zootechnique du cheptel			1											RH
	Insuffisance d'infrastructure de commercialisation du poisson frais			1											ER
	Mauvaise organisation des pêcheurs			1											ER
	Empoisonnement des poissons par les pêcheurs			1											ER
	Baisse de la population des poissons			1											ER
	Maladies en arboriculture			1											ER
	Vétusté des installations hydrauliques			1											ER
	Incivisme fiscal			1											SS
13	Insuffisance de formation, perfectionnement			1											SS
	Faible valorisation des sites touristiques			1											SS
	Insuffisance d'infrastructure hôtelière			1											SS
	Faible organisation des circuits de commercialisation des produits locaux			1											SS
	Inexistance d'infrastructures universitaires			1											IE
	Inadéquation formation-emploi			1											RH
	Insécurité			1											RH
	Malnutrition			1											RH

- Source: Synthèse des rapports de validation du PSDR provisoire par les CLOCSAD
- Secteurs de la planification **ER** : Economie Rurale ; **SS** : Secteur Secondaire ; **IE** : Infrastructures et Equipements ; **RH** : Ressources Humaines

Les cinq orientations de développement de la région de Sikasso sont :

- 1 - Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles,
- 2 - Renforcement des capacités humaines par un plus grand accès aux services sociaux de base,
- 3 - Promotion d'une économie régionale performante,
- 4 - Amélioration de la couverture des réseaux d'infrastructures et des équipements dans l'espace régional,
- 5 - Organisation et fonctionnement de l'espace régional pour assurer des relations équilibrées entre les villes et campagnes.

II- Présentation de l'organe délibérant : Conseil Régional de Sikasso

1. Attributions du Conseil Régional :

La loi N° 2012-051 du 02 octobre 2017 modifiée portant code des collectivités territoriales dans son article 163 fixe les attributions du Conseil Régional. Cet article stipule : « Le Conseil Régional règle par ses délibérations les affaires de la région notamment celles relatives au programme de développement économique, social et culturel. Ainsi, elle délibère entre autres sur :

- Le schéma d'aménagement du territoire régional, en cohérence avec le schéma national,
- Les plans et programme de développement économique, social et culturel,
- La création et la gestion des équipements collectifs dans les domaines suivants :
 - l'enseignement technique, professionnel, l'éducation spécialisée, l'apprentissage,
 - la formation professionnelle,
 - la santé,
 - les infrastructures routières et de communication classées dans le domaine régional,
 - l'énergie,
- l'organisation des activités de promotion et de protection sociales,
- la gestion du domaine d'intérêt régional, notamment :
 - la lutte contre les pollutions et les nuisances,
 - l'organisation des activités Agricoles et de santé animale,
 - la gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques,
 - l'acquisition et l'aliénation des biens du patrimoine,

- la création et le mode de gestion des services publics de la région,
- l'organisation des interventions dans le domaine économique,
- la fixation des taux des impôts et taxes de la région dans le cadre des bases et des maxima fixés par la loi,
- l'institution de redevances,
- l'acceptation et le refus des dons, subventions et legs,
- Les budgets et le compte administratif,
- les marchés des travaux et de fournitures, les baux et autres conventions,
- les emprunts et les garanties d'emprunts ou avals,
- l'octroi de subventions,
- les prises de participation,
- les projets de jumelage et les actions de coopération avec les collectivités territoriales maliennes ou étrangères,
- les modalités de gestion du personnel,
- le règlement intérieur prévoyant, entre autres, les modalités de fonctionnement des commissions de travail,
- le règlementation en matière de police administrative.

2. Ressources fiscales du Conseil Régional :

Elles sont précisées dans la loi N° 2011 – 036 du 15 juillet 2011 relatives aux ressources fiscales des Communes, des Cercles et des Régions.
Ce qui permet au Conseil Régional de bénéficier de :

- ✓ 100% du montant de l'impôt sur les traitements et salaires des personnes payées sur le budget de la région,
- ✓ 100% du montant de l'impôt sur les traitements et salaires des personnes payées sur le budget des établissements publics de la région,
- ✓ 15% du montant de la taxe foncière,
- ✓ 15% du montant de la contribution des patentés et licences,
- ✓ 5% de la Taxe de Développement Régional et Local,
- ✓ 5% du montant intégral de la taxe sur le bétail,
- ✓ 5% du montant intégral de la taxe sur les armes à feu,
- ✓ 15% de la taxe sur les cycles à moteur :
 - de cylindrée de 50 cm3 et au-dessous : 3 000 F CFA par an,
 - de cylindrée de 51cm3 à 125 cm3 : 6 000 F CFA par an,
 - de cylindrée au-dessous de 125 cm3 : 12 000 F CFA par an,
- ✓ 5% des droits et taxes perçus à l'occasion de l'attribution de titre d'autorisation d'exploitation artisanale de l'or et d'autres substances minérales ou d'ouverture de carrières artisanales prévues par le Code Minier,

- ✓ 25% des taxes perçues sur le bois à l'occasion de l'exploitation du domaine forestier de l'Etat,
- ✓ Redevances instituées par la région en rémunération des prestations de services rendus.

3. Compétences transférées au Conseil Régional :

Plusieurs domaines de développement ont fait l'objet de transfert de compétences de l'Etat à la collectivité territoriale région tels que l'éducation, l'agriculture, le développement social, l'assainissement, le commerce, la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, l'élevage et la pêche, l'artisanat, le tourisme.

4. Ressources financières relatives aux compétences transférées au Conseil Régional :

Pour le moment, les ressources financières transférées ne concernent que l'éducation. Les rubriques concernées par ce transfert sont :

- ✓ Heures supplémentaires (personnel enseignant) de certains établissements scolaires : les IFM, les IFP
- ✓ Dépenses de formation,
- ✓ Personnel (appui enseignement secondaire PPTÉ),
- ✓ Matériel didactiques (matières d'œuvres),
- ✓ Matériel didactiques (demi-bourses),
- ✓ Autres frais d'examen (secondaire),
- ✓ Bourses et allocations,
- ✓ Dépenses diverses de transfert.

**DEUXIÈME PARTIE
BUDGET ADDITIONNEL 2018**

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET ADDITIONNEL 2018 DU CONSEIL RÉGIONAL DE SIKASSO

Le présent budget additionnel 2018 a été conçu en tenant compte pour l'essentiel des résultats du compte administratif 2017.

Il tient compte de la poursuite des programmes (activités) entamés conformément à l'analyse rétrospective et prospective de la situation financière du Conseil Régional. Les montants des crédits alloués sont faits dans le souci de respecter les objectifs et les priorités dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de promotion du développement rural de la région pour apporter certaines corrections au budget primitif 2018.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des ajustements en addition au budget primitif 2018 pour 45 000 000 FCFA, du report de l'excédent et fonctionnement de l'exercice 2017 (537 070 041 FCFA) ; des ressources transférées dans le domaine de l'éducation et du fonctionnement par l'Etat (909 192 500 FCFA), de l'ANICT (120 000 000) francs CFA, des participations d'autres partenaires pour 128 475 653 francs CFA.

Les recettes d'investissement sont constituées par un prélèvement sur les recettes ordinaires de fonctionnement du Conseil Régional (9 000 000 FCFA), le résultat de clôture de l'exercice 2017 (581 980 000 FCFA), des compétences spécifiques transférées aux collectivités territoriales dans le cadre du Contrat Plan Etat – Région (CPER) pour 380 000 000 francs CFA, la réalisation des projets structurant et d'intérêt économique (355 935 811 FCFA), des subventions d'autres organismes (254 679 000).

Les dépenses de fonctionnement ont trait essentiellement aux achats de biens et services et aux autres charges de gestion courante.
Les dépenses d'investissement se rapportent à la construction d'ouvrages, d'infrastructures, d'installations techniques et à l'acquisition de matériels.

Les variations significatives des dépenses de fonctionnement portent sur les comptes suivants :

Tableau de variations significatives des postes de dépenses de fonctionnement :

S. Titr e	Imputation	Art	Parag	Libellés	Budget Additionnel 2018	Rappel du Budget Primitif 2018	Détails et commentaires	Sources de financement
	6111			Rémunération principale	900 000 000	300 000 000	L'augmentation est due aux ressources de l'Etat transférées aux Collectivités Territoriales dans le Secteur de l'Education (nouveau recrutement de personnel)	Etat, Conseil Régional
	6214			Fournitures, livres et matériels scolaires	7 000 000	76 000 000	L'augmentation est due aux ressources de l'Etat transférées aux Collectivités Territoriales dans le Secteur de l'Education (nouveau recrutement de personnel)	Etat, Conseil Régional
	62329			Autres charges externes	4 477 209 972	675 083 194	L'augmentation est due au développement des activités et le transfert des ressources de l'éducation	Etat, Conseil Régional
	6257			Achat d'études et de prestations de services (aménagement de terrains, réaffirmation aux bénéficiaires)	60 000 000	108 092 000	L'augmentation est due au développement des activités avec l'appui des partenaires	Conseil Régional Coopération Suisse
	6266			Colloques et séminaires	65 000 000	25 000 000	L'augmentation est due au développement des activités avec l'appui des partenaires	Conseil Régional Coopération Suisse
	629			Autres achats de biens de services	80 000 000	60 000 000	L'augmentation est due au développement des activités et le transfert des ressources de l'éducation	Etat, Conseil Régional, Coopération Suisse
	631			Subventions aux organismes	200 000 000	266 591 500	L'augmentation est due au développement des activités avec l'appui des partenaires (fonctionnement des plates-formes)	Conseil Régional Coopération Suisse

Tableau de variations significatives des postes de recettes d'investissement:

S. Titre	Imputation	Chap	Art	Parag	Libellés	Rappel du Budget Primitif 2017	Budget Additionnel 2018	Détails et commentaires	Sources de financement
		1111			Excédents de fonctionnement capitalisés	84 120 000	9 000 000	Il s'agit du prélevement sur les recettes de fonctionnement	Conseil Régional
121					Subventions d'investissement de l'Etat	661 117 341	735 935 811	Il s'agit de l'augmentation de la dotation de l'Etat aux Collectivités	Etat et fonds ANICT
127					Subventions d'investissement d'organismes internationaux et étrangers	2 509 000 000	254 679 000	Il s'agit de l'augmentation des fonds de subvention aux Collectivités	Coopération Suisse et Danoise

La configuration du budget est la suivante :

Section I : Fonctionnement

Recettes : 1 739 738 194 FCFA

Dépenses: 1 739 738 194 FCFA

Dans les dépenses de fonctionnement 9 000 000 FCFA constituent un prélevement pour les investissements soit 20% des recettes ordinaires de fonctionnement (20% de 45 000 000).

Section II : Investissement

Recettes : 1 581 594 811 FCFA

Dépenses : 1 581 594 811 FCFA

La balance générale se présente comme suit :

Recettes : 3 321 333 005 FCFA

Dépenses : 3 321 333 005 FCFA

Le budget traduit la capacité de mobilisation des ressources internes et externes par la collectivité territoriale. Dans cet esprit, les apports financiers des parties prenant part dans le budget additionnel sont comme suit :

Contribution des partenaires dans le Budget 2018 du Conseil Régional de Sikasso

Sources financement	Section fonctionnement	Section investissement	Total	Observations
Etat (Dotation générale de décentralisation)	909 192 500	380 000 000	1 289 192 500	
Etat (ANICT)	120 000 000	355 935 811	475 935 811	
Conseil Régional de Sikasso	45 000 000	9 000 000	54 000 000	
Coopération Suisse (ADER-PAFA)	-	-	-	
Coopération Danoise	-	-	-	
Union Européenne	128 475 653	254 679 000	383 154 653	
Autres	-	-	-	
Report du résultat de 2017	537 070 041	581 980 000	1 119 050 041	
Total	1 739 738 194	1 581 594 811	3 321 333 005	

Quelques grands chantiers/défis de l'année 2018 sont entre autres :

- ✓ La gestion efficiente des ressources transférées de l'éducation,
- ✓ La réalisation et le suivi des projets d'investissement dans le cadre du programme ADER (Appui au Développement Economique Régional) et du Programme d'Appui aux Filières Agropastorales (PAFA) sur financement de la Coopération Suisse,
- ✓ La mise en œuvre des activités du programme DANIDA,
- ✓ La poursuite des activités du contrat plan Etat-Collectivité Région de Sikasso,
- ✓ La fonctionnalité des plates-formes DEL et DER

**MINISTERE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO
BP : 480 Tél : (00223) 21 62 14 31
Fax : (00223) 21 62 04 53
Email : ar03sikasso@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DELIBERATION N° 2018 – 008 /C.R-Sik du 19 juin 2018

Portant adoption du budget additionnel 2018 de la collectivité territoriale région de Sikasso

Le Conseil Régional de Sikasso,

Vu la Constitution du 12 janvier 1992, promulguée par le décret N°92 – 073 / P- CTSP du 25 février 1992,
Vu la législation en vigueur,
Vu la réglementation en vigueur,
réuni en session ordinaire dans sa salle de conférence, au cours de sa séance du 19 juin 2018 après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le budget additionnel 2018 de la collectivité territoriale région de Sikasso est adopté en recettes et en dépenses à la somme de trois milliards trois cent vingt un millions trois cent trente trois mille cinq francs (3 321 333 005 F) francs CFA.

Article 2 : Le taux de prélèvement appliqué sur les recettes ordinaires est de 20 % soit le montant de neuf millions francs (9 000 000 F) francs CFA. Ce montant est destiné à l'investissement.

Article 3: Il se compose comme suit :

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

Exercice 2018

**Budget additionnel relatif au Budget Primitif
Section de fonctionnement Récapitulatif**

Recettes

Sous Titre	Imputation			Rappel du Budget Primitif 2018	Ajustements nécessaire	Propositions de budget additionnel	Total Budget Additionnel 2018	Vote du Conseil Régional	Total Budget Annuel 2018
	Sous Chap	Art	Parag						
71				RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
72				IMPÔTS ET TAXES	473 562 465	37 000 000	-	37 000 000	37 000 000
				PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	35 500 000	7 500 000	-	7 500 000	7 500 000
73				TRANSFERTS RECUS D'AUTRES ADMINISTRATION	8 437 478 333	1 157 668 153	-	1 157 668 153	1 157 668 153
77				TRAVAUX EN REGIE	-	-	-	-	-
78				REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-
79				TRANSFERT DE CHARGES	-	-	-	-	-
82				PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	-	-	-	-
84				PRODUITS HORS GESTION COURANTE	-	500 000	-	500 000	500 000
85				REPRISE HORS GESTION COURANTE	-	-	-	-	-
				Report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice	-	-	537 070 041	537 070 041	537 070 041
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 946 540 798	1 202 668 153	537 070 041	1 739 738 194	10 686 278 992

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

Exercice 2018

**Budget additionnel relatif au Budget Primitif
Section de fonctionnement Récapitulatif**

Dépenses

Sous Titre	Chap	Art	Parag	Imputation		Propositions de budget additionnel			Total Budget Annuel 2018
						Rappel du Budget Primitif 2018	Ajustements nécessaires	Total Budget Additionnel 2018	
61				CHARGES DE PERSONNEL	3 230 018 333	300 000 000	-	300 000 000	3 530 018 333
62				ACHATS DE BIENS ET SERVICES	5 188 209 972	1 089 146 694	-	1 089 146 694	6 277 356 666
63				SUBVENTIONS	200 000 000	326 591 500	-	326 591 500	526 591 500
64				TRANSFERTS COURANTS	22 000 000	15 000 000	-	15 000 000	37 000 000
65				FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES	500 000	-	-	-	500 000
66				AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 000 000	-	-	-	160 000 000
67				IMPOTS ET TAXES	-	-	-	-	-
68				DOTATIONS AUX AMORT AUX PROVISIONS	40 000 000	-	-	-	40 000 000
81				VALEUR NETTE COMPTAB DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	-	-	-	-
83				CHARGES HORS GESTION COURANTE	4 000 000	-	-	-	4 000 000
89				PRELEVEMENT	101 812 493	9 000 000	-	9 000 000	110 812 493
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				8 946 540 798	1 739 738 194	-	1 739 738 194	10 686 278 992	

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

Exercice 2018

**Budget additionnel relatif au Budget Primitif
Section de fonctionnement
Détail des Recettes**

S.Titre	Chap	Art	Parag	Imputation	Propositions de budget additionnel			Total Budget Annuel 2018
					Rappel du Budget Primitif 2018	Ajustements nécessaires	Reports de l'exercice antérieur	
71				Nature de la Dépense				
				IMPOTS ET TAXES	473 562 465			
	711			Impôts sur les personnes	60 000 000			
			7111	Taxe de Développement Régional et Local	60 000 000			
				Taxes voïne	-		-	
	712			Impôts liés à l'activité	387 262 465			
				Patentes	329 922 126	10 000 000		
				Impôts sur les traitements et salaires I.T.S (personnel de la collectivité)	50 000 000	10 000 000		
			7128	Taxes foncières	7 340 339	-	-	
	713			Impôts et taxes assimilés	6 300 000			
				Taxe sur le bétail	3 000 000	1 000 000		
				Taxe sur les armes à feu	2 500 000	1 000 000		
			7134	Taxe additionnelle sur l'exploitation minière de carrière	800 000	-	-	
								800 000

	719		Autres impôts et taxes assimilées	20 000 000	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	30 000 000
	7192		Taxe ou vignettes sur cycles à moteur et bicyclettes	20 000 000	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	30 000 000
72		PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	35 500 000	7 500 000	-	7 500 000	7 500 000	43 000 000	
	720		Ventes de récolte et de produits forestiers	30 000 000	-	-	-	-	30 000 000
	721		Redevances et recettes d'utilisation du domaine	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	4 000 000
	7219		Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	4 000 000
727		Autres produits de gestion courante	3 500 000	500 000	-	500 000	500 000	4 000 000	
	7272		Revenus des immeubles	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
	72729		Autres loyers	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
	7273		Excédents reversés par les régies et les budgets annexes	1 500 000	500 000	-	500 000	500 000	2 000 000
729	7299	Autres produits	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
		Autres produits		5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
73		TRANSFERTS RECUS D'AUTRES ADMINISTRATION	8 437 478 333	1 157 668 153	-	1 157 668 153	1 157 668 153	9 595 146 486	
	730	Dotations	7 000 000 000	500 000 000	-	500 000 000	500 000 000	7 500 000 000	
	7301	Dotation générale de décentralisation	7 000 000 000	500 000 000	-	500 000 000	500 000 000	7 500 000 000	

	731		Subventions reçues	1 437 478 333	647 668 153	-	647 668 153	647 668 153	647 668 153	2 085 146 486
	7311		Subventions de l'Etat	102 458 333	120 000 000	-	120 000 000	120 000 000	120 000 000	222 458 333
	7318		Subventions d'autres organismes	1 335 020 000	527 668 153	-	527 668 153	527 668 153	527 668 153	1 862 688 153
	732		Autres participations reçues	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	7329		Autres participations	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	84		PRODUITS HORS GESTION COURANTE	-	500 000	-	500 000	500 000	500 000	500 000
	849		Autres produits hors gestion courante	500 000	-	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
			Report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017	-	-	537 070 041	537 070 041	537 070 041	537 070 041	537 070 041
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 946 540 798	1 202 668 153	537 070 041	1 739 738 194	1 739 738 194	10 686 278 992	

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

Budget additionnel relatif au Budget Primitif
Section de fonctionnement
Dépenses

Sous Titre	Chap	Art	Parag	Imputation		Propositions de budget additionnel			Vote du Conseil Régional	Total Budget Annuel 2018
				Rappel du Budget Primitif 2018	Ajustements nécessaires	Reports de l'exercice antérieur	Total Budget Additionnel 2018			
61	611			Nature de la Dépense CHARGES DE PERSONNEL						
				Rémunération de base du personnel	1 040 000 000	300 000 000	-	300 000 000	300 000 000	3 530 018 333
	6111			Rémunération principale	900 000 000	300 000 000	-	300 000 000	300 000 000	1 200 000 000
	6112			Indemnités et primes	60 000 000	-	-	-	-	60 000 000
	6113			Heures supplémentaires	80 000 000	-	-	-	-	80 000 000
	612			Rémunération du personnel non titulaire	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000
	614			Charges sociales et de prévoyance	200 000 000	-	-	-	-	200 000 000
	617			Frais de formation du personnel (stages et séminaires)	80 000 000	-	-	-	-	80 000 000
	619			Autres charges de personnel	1 906 018 333	-	-	-	-	1 906 018 333
	62			ACHATS DE BIENS ET SERVICES	5 188 209 972	1 149 146 694	-	1 149 146 694	1 149 146 694	6 337 356 666
	621			Fournitures stockées	236 000 000	81 000 000	-	81 000 000	81 000 000	317 000 000
	6211			Denrées alimentaires	6 000 000	-	-	-	-	6 000 000
	6212			Matières combustibles, carburants et lubrifiants	70 000 000	-	-	-	-	70 000 000
	6213			Produits d'entretien	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000
	6214			Fournitures, livres et matériels scolaires	7 000 000	-	76 000 000	76 000 000	76 000 000	83 000 000

	6217	Fournitures de bureau stockées	23 000 000	17 000 000	-	17 000 000	17 000 000	40 000 000
	62171	Fournitures et petits matériaux	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	10 000 000
	62172	Fournitures liées à l'informatique	15 000 000	12 000 000	-	12 000 000	12 000 000	27 000 000
	62173	Fournitures : livres, cassettes, vidéo, etc...	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
6219		Autres fournitures stockées	120 000 000	-	-	-	-	120 000 000
622		Entretien, réparation et maintenance	90 000 000	14 961 500	-	14 961 500	14 961 500	104 961 500
6221		Immobilier	70 000 000	4 961 500	-	4 961 500	4 961 500	74 961 500
6222		Mobilier (matériel roulant en particulier)	20 000 000	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	30 000 000
623		Services extérieurs	4 482 209 972	785 093 194	-	785 093 194	785 093 194	5 267 303 166
6231		Sous-traitance générale : prestations de services publics administratifs	-	110 010 000	-	110 010 000	110 010 000	110 010 000
6232		Autres services extérieurs	4 482 209 972	675 083 194	-	675 083 194	675 083 194	5 157 293 166
62321		Rémunération d'intermédiaires et de conseil	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
62329		Autres charges externes	4 477 209 972	675 083 194	-	675 083 194	675 083 194	5 152 293 166
624		Primes d'assurances	2 500 000	-	-	-	-	2 500 000
625		Achat non stockés de matériaux et fournitures	101 000 000	108 092 000	-	108 092 000	108 092 000	209 092 000
6251		Eau	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
6252		Électricité et autres énergies	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000
6253		Autres achats non stockés de matière et fournitures	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
6254		Fournitures d'entretien stockables	8 000 000	-	-	-	-	8 000 000
6255		Fournitures de bureau non stockables	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
6256		Achat de petits matériaux et fournitures	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000

		6257	Achat d'études et de prestations de services (aménagement de terrains, réaffirmation aux bénéficiaires)	60 000 000	108 092 000	-	108 092 000	108 092 000	168 092 000
626		6261	Dépenses de communication (publicité, publications et relations publiques)	126 500 000	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	226 500 000
		6262	Annonces et insertion	9 000 000	-	-	-	-	9 000 000
		6263	Documentation générale et technique	500 000	-	-	-	-	500 000
		6264	Foires et expositions	10 000 000	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	60 000 000
		6265	Publications	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000
		6266	Fêtes et cérémonies	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	30 000 000
		6267	Colloques et séminaires	65 000 000	25 000 000	-	25 000 000	25 000 000	90 000 000
		6269	Autres services extérieurs	2 000 000	-	-	-	-	2 000 000
	627		Frais postaux et télécommunications	20 000 000	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	30 000 000
		6272	Locations et charges locatives	70 000 000	-	-	-	-	70 000 000
		629	Loyers	70 000 000	-	-	-	-	70 000 000
		629	Autres achats de biens de services	80 000 000	60 000 000	-	60 000 000	60 000 000	140 000 000
63		631	SUBVENTIONS	200 000 000	254 591 500	-	254 591 500	254 591 500	454 591 500
64		643	Subventions aux organismes	200 000 000	254 591 500	-	254 591 500	254 591 500	454 591 500
		647	TRANSFERTS COURANTS	22 000 000	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	37 000 000
			Secours et aides aux indigents	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000
		65	Cotisations obligatoires	2 000 000	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	17 000 000
		652	FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES	500 000	-	-	-	-	500 000
		66	Frais charges financières	500 000	-	-	-	-	500 000
			AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 000 000	-	-	-	-	160 000 000
			Indemnités et frais de formation des élus	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000

	664		Missions et réceptions	60 000 000	-	-	-	-	60 000 000
	665		Voyages, déplacements	50 000 000	-	-	-	-	50 000 000
68			DOTATIONS AUX AMORT AUX PROVISIONS	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000
	681		Dotations aux amortissements sur opération de gestion	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000
	682		Dotations aux provisions pour dépréciation	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000
	6821		Risques et charges	-	-	-	-	-	-
	6822		Grosses réparations	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000
83			CHARGES HORS GESTION COURANTE	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000
	831		Pénalités, amendes, etc ...	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000
89			PRELEVEMENT	101 812 493	9 000 000	-	9 000 000	9 000 000	110 812 493
	891		Prélèvement de la section de fonctionnement	101 812 493	9 000 000	-	9 000 000	9 000 000	110 812 493
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 946 540 798	1 739 738 194	-	1 739 738 194	1 739 738 194	10 686 278 992

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

**Budget additionnel relatif au Budget Primitif
Section d'Investissement Récapitulatif**

Exercice 2018

Recettes

Sous Titre	Chap	Art	Parag	Imputation		Propositions de budget additionnel			Vote du Conseil Régional	Total Budget Annuel 2018
				RECETTES DE D'INVESTISSEMENT	DOTATIONS - FONDS DIVERS	Rappel du Budget Primitif 2017	Ajustements nécessaire	Reports de l'exercice antérieur		
10						-	-	-	-	-
11				RESULTAT PATRIMONIAL	101 812 493	9 000 000	-	9 000 000	9 000 000	110 812 493
12				SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 170 117 341	990 614 811	-	990 614 811	990 614 811	4 160 732 152
15				EMPRUNTS PROJETS	-	-	-	-	-	-
16				EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-
28				AMORTISSEMENTS ET PROVISION	-	-	-	-	-	-
				Report du résultat de l'exercice 2017 (excédent)	-	-	581 980 000	581 980 000	581 980 000	581 980 000
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 271 929 834	999 614 811	581 980 000	1 581 594 811	1 581 594 811	4 853 524 645

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

Exercice 2018

**Budget additionnel relatif au Budget Primitif
Section d'Investissement Récapitulatif**

Imputation				Dépenses				Propositions de budget additionnel				Total Budget Annuel 2017	
Sous Titre	Chap	Art	Parag	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		Rappel du Budget Primitif 2017	Ajustements nécessaire	Report de l'exercice antérieur		Total Budget Additionnel	Vote Conseil Régional		
21				IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 000 000	100 000 000	-			100 000 000	100 000 000	190 000 000	
22				TERRAINS, SOL, SOUS - SOL	-	-	-			-	-	-	-
23				IMMEUBLES, BATIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS	3 035 409 834	329 379 811	817 000 000	1 146 379 811	1 146 379 811	1 146 379 811	1 146 379 811	4 181 789 645	
24				MATERIELS	146 520 000	69 000 000	27 000 000	96 000 000	96 000 000	96 000 000	96 000 000	242 520 000	
26				PRISE DE PARTICIPATIONS, PLACEMENT, CAUTIONNEMENT	-	-	-	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	
27				TRANSFERT EN CAPITAL	-	-	-	104 215 000	104 215 000	104 215 000	104 215 000	104 215 000	
28				AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	
29				PRETS	-	-	-	-	-	-	-	-	
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 271 929 834	498 379 811	1 083 215 000	1 581 594 811	1 581 594 811	1 581 594 811	1 581 594 811	4 853 524 645	

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

Exercice 2018

Budget additionnel relatif au Budget Primitif
Section d'Investissement
Détail des Recettes

S.Titre	Chap	Art	Parag	Nature de la Dépense	Propositions de budget additionnel			Total Budget Annuel 2018
					Rappel du Budget Primitif 2018	Ajustements nécessaires	Reports de l'exercice antérieur	
11	111			RESULTAT PATRIMONIAL	101 812 493	9 000 000	-	9 000 000
		1111		Réserves capitalisées	101 812 493	9 000 000	-	9 000 000
				Excédents de fonctionnement capitalisés	101 812 493	9 000 000	-	9 000 000
12				SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 170 117 341	990 614 811	-	990 614 811
	121			Subventions d'investissement de l'Etat	661 117 341	735 935 811	-	735 935 811
	127			Subventions d'investissement d'organismes internationaux et étrangers	2 509 000 000	254 679 000	-	254 679 000
				Report du résultat de l'exercice 2017 (excédent)		-	581 980 000	581 980 000
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 271 929 834	999 614 811	581 980 000	1 581 594 811
								4 853 524 645

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

Exercice 2018

**Budget additionnel relatif au Budget Primitif
Section d'investissement**

Imputation				Détail des Dépenses			
Titre	Chap	Art	Parag	Nature de la Dépense	Rappel du Budget Primitif 2018	Ajustements nécessaires	Propositions de budget additionnel
						Reports de l'exercice antérieur	Total Budget Additionnel 2018
	21			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 000 000	100 000 000	100 000 000
		211		Frais d'études, de recherches et de développement	90 000 000	100 000 000	100 000 000
	23			IMMEUBLES, BATIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS	3 035 409 834	329 379 811	817 000 000
		231		Constructions	1 011 117 341	-	37 000 000
		2311		Bâtiments administratifs	480 000 000	-	-
		2312		Bâtiments agricoles	531 117 341	-	37 000 000
	234			Ouvrages d'infrastructures	2 024 292 493	329 379 811	780 000 000
		2342		Réseaux et installations techniques d'eau et assainissement	90 000 000	107 659 000	107 659 000
		2343		Réseaux et installations techniques électriques	15 000 000	-	-
		2345		Pistes agricoles	1 156 000 000	-	15 000 000
						-	1 156 000 000

		2346	Périmètres irrigués	742 000 000	221 720 811	770 000 000	991 720 811	991 720 811	1 733 720 811
		2347	Etangs piscicoles	21 292 493	-	-	-	-	21 292 493
		2349	Autres réseaux et installations	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
24	241	MATERIELS	146 520 000	69 000 000	27 000 000	96 000 000	96 000 000	242 520 000	
		Matériel et mobilier	20 520 000	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 520 000	
		Matériel et mobilier de bureau	20 520 000	-	-	-	-	20 520 000	
		Matériel agricole	-	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
242		Matériel technique et informatique	30 000 000	-	7 000 000	7 000 000	7 000 000	37 000 000	
		Matériel informatique	30 000 000	-	7 000 000	7 000 000	7 000 000	37 000 000	
		Matériel de transport	96 000 000	-	-	-	-	96 000 000	
	249	Autres matériels	-	69 000 000	10 000 000	79 000 000	79 000 000	79 000 000	
26		PRISE DE PARTICIPATIONS, PLACEMENT, CAUTIONNEMENT							
		Dépôts et cautionnement	-	-	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	
	264	Autres immobilisations financières	-	-	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	
	269	TRANSFERT EN CAPITAL	-	-	-	-	-	-	
		Transfert en capital aux Etablissements Publics locaux et à d'autres collectivités	-	-	104 215 000	104 215 000	104 215 000	104 215 000	
	27	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 271 929 834	498 379 811	1 083 215 000	1 581 594 811	1 581 594 811	4 853 524 645	

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

Budget additionnel relatif au Budget Primitif 2018
Balance Générale

DEPENSES	RECETTES
Dépenses de Fonctionnement	1 739 738 194
Dépenses d'Investissement	1 581 594 811
Total Dépenses	3 321 333 005
	Total des Recettes
	3 321 333 005

Pour mémoire : Montant du prélèvement sur les recettes de fonctionnement ordinaires est de: Neuf millions (9 000 000) FRANCS CFA, Soit 20% de 45 000 000 Francs CFA.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Nombre de Membres du Conseil Régional en exercice : 22

Présents : 14

Représentés : 08

Absents : 00

Votants : 22

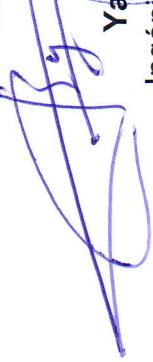
Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré à Sikasso, le 19 juin 2018

Le Président


Yaya BAMBA
Ingénieur Géologue
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION, DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE LA FISCALITÉ
CONSEIL RÉGIONAL DE LA REPUBLIQUE DU MALI
PRESIDENT DE LA RÉGION
SIKASSO